

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **13 mai 2015 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet de la MRC de Drummond
Pierre Levasseur	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Chantal Verville, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 15 avril 2015**
- 4. Dépôt des procès-verbaux des CAP du 3 mars amendé, 7 avril et 15 avril**
- 5. MRC de Drummond, jour après jour...**
- 6. Finances**
 - A) Comptes à payer - dépôt
 - B) Rapport biannuel 2015 sur les revenus et les dépenses
 - C) Entente de développement culturelle / Versement de la subvention
 - D) Service de géomatique / Proposition de tarifs
- 7. Administration**
 - A) Conseil Régional de l'environnement du Centre-du-Québec / Nomination d'un représentant
- 8. Évaluation**
 - A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

- A) Rapport du comité d'aménagement (CAM)
- B) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)
 - B.1) Analyse de la conformité des règlements
 - B.2) CPTAQ / Avis sur la demande d'autorisation no 409631 Saint-Guillaume
- C) Demande de modification du schéma d'aménagement
 - C.1) Municipalité de Saint-Eugène
 - C.1.1) Résolution d'adoption du projet de règlement et du document indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement
 - C.1.2) Avis de motion
 - C.1.3) Assemblée publique
 - C.1.4) Renonciation des délais
 - C.1.5) Nomination de la Commission d'aménagement
- D) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme
 - D.1) Drummondville
 - D.1.1) Règlement no 4608-1
ajouter un usage commercial spécifiquement autorisé dans la zone H-5304-1
 - D.1.2) Règlement no 4612-1
autoriser les bâtiments principaux et les constructions accessoires en bordure d'un chemin privé dans la zone rurale R-9220
 - D.1.3) Règlement no 4614-1
modifier les normes d'implantation de terrasses reliées à un usage commercial lorsqu'elles sont situées sur des terrains adjacents à des usages résidentiels
 - D.2) Saint-Eugène
 - D.2.1) Règlement no 447
créer la zone A13 à même une partie de la zone A2
- E) PIIRL / Information du MTQ

10. Gestion des cours d'eau

- A) Entente avec la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, le cas échéant

11. Matières résiduelles**12. Sécurité publique****13. Développements économique, social et culturel**

- A) SDED / Nomination des membres du CA

14. Rapports de comités autres et représentations

- A) COGESAF
- B) Autres

15. Correspondance

- A) Demande d'appui
- B) Information générale

16. Divers

- A) MMQ / Dépôt du rapport annuel 2014

17. Période de questions**18. Levée de la séance**

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

MRC11047/05/15

Il est proposé par Thérèse Francoeur
Appuyé par Jean-Guy Hébert
Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé avec les ajouts suivants :

12A Fonds communautaire dédié à la sécurité publique / Délégation provisoire au CAP.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2015

MRC11048/05/15

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Robert Boucher
Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 avril 2015.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES CAP DU 3 MARS AMENDÉ, 7 AVRIL ET 15 AVRIL 2015

La secrétaire-trésorière dépose les procès-verbaux des séances du comité administratif et de planification du 3 mars amendé, 7 avril et 15 avril 2015 tels qu'adoptés par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 12 mai 2015, est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de mai 2015. Il n'y a pas de question.

MAI 2015

Factures incompressibles acquittées	667 648,01 \$
Factures approuvées	34 310,21 \$
Rémunérations	7 566,40 \$
Allocations de dépenses	3 783,20 \$
Remboursement des dépenses	173,70 \$

B) RAPPORT BIANNUEL SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière transmet aux membres du conseil le rapport biennuel sur les recettes et les dépenses de la MRC en conformité à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1) et au règlement # MRC-550.

C) ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Versement de la subvention

mrc11049/05/15

ATTENDU l'entente de développement culturel 2014-2015 conclue entre la MRC de Drummond, la Ville de Drummondville et le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU la réception à la MRC de Drummond, le 20 avril 2015, de deux chèques au montant de 42 500 \$ et de 107 500 \$ dudit ministère comme subvention de ladite entente;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une répartition de cette somme de la manière suivante, soit 21 000 \$ à la MRC et 129 000 \$ à la Ville de Drummondville tel qu'il est stipulé à l'annexe B de l'avenant;

ATTENDU que les membres du CAP ont pris connaissance du dossier et font une recommandation à cet effet ;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond autorise le versement de la subvention au montant de 129 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications, à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D) SERVICES DE GÉOMATIQUE

Proposition de tarifs

mrc11050/05/15

ATTENDU que la MRC de Drummond offre des services de géomatique aux municipalités locales situées sur son territoire;

ATTENDU l'abrogation du règlement MRC-348, le 14 janvier 2015, conséquemment aux changements adoptés par le conseil de la MRC quant au mode de versements des services d'évaluation foncière offerts aux municipalités locales ;

ATTENDU QUE les tarifs associés aux services de géomatique intégrés au règlement MRC-348 devaient être mis à niveau, qu'ils ont été mis à jour par les membres du CAP et que ceux-ci en font la recommandation au conseil ;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond adopte les tarifs suivants :

Impression de documents / cartes :	<u>Noir et blanc</u>	<u>Couleur</u>
8 ½ X 11	0,10 \$	0,20 \$
8 ½ X 14	0,15 \$	0,30 \$
11 X 17	0,25 \$	0,50 \$
Documents sur support CD / DVD :	1,00 \$	
Impression de cartes à l'externe :	Prix coûtant	

- Taux horaire de l'employé concerné
- Frais administratifs : 10 % sur le taux horaire
- Frais de livraison si applicables

Que ces tarifs s'appliquent également à toute demande provenant d'organismes autres.

Que ces tarifs d'impression soient ajustés d'année en année selon le coût du contrat de service des équipements de la MRC.

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION

A) CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Nomination d'un représentant

mrc11051/05/15

ATTENDU QUE Mme Marie-Andrée Auger a manifesté son intention, en janvier 2015, de ne pas renouveler son titre de représentante de la MRC de Drummond au Conseil régional de l'environnement Centre-du-Québec (CRECQ), compte tenu de son emploi du temps chargé;

ATTENDU QU'il y a lieu, lors du renouvellement d'adhésion au Conseil régional de l'environnement Centre-du-Québec (CRECQ), de confirmer le nom du représentant de la MRC de Drummond lorsque ce dernier doit être renommé;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond renomme Mme Marie-Andrée Auger pour représenter la MRC au Conseil Régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ).

ADOPTÉ

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 4 mai 2015 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole, M. Alexandre Cusson, président du comité d'aménagement, dépose le rapport et présente les sujets abordés lors de la réunion du 28 avril dernier.

B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Prenant la parole M. Jean-Pierre Vallée, vice-président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 5 mai dernier de son comité, à savoir :

B.1) Analyse de la conformité des règlements

Tous les projets suivants sont conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 4608, Drummondville
- Règlement no 4614, Drummondville
- Règlement no 451, Saint-Eugène
- Règlement no 487-15, Saint-Majorique-de-Grantham
- Règlement no 2015-06-792, Wickham

B.2) Avis sur une demande d'autorisation dans la zone agricole

mrc11052/05/15

Saint-Guillaume

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole requiert de la MRC de Drummond un avis concernant une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture dans la municipalité de Saint-Guillaume ;

ATTENDU QUE ce projet concerne l'utilisation d'une superficie d'environ 251 mètres carrés, à même une partie des lots 437 et 446 du cadastre de la Paroisse de Saint-Guillaume-d'Upton, circonscription foncière de Nicolet, représentant respectivement 99 et 152 mètres carrés, pour permettre l'acquisition de l'emprise d'un nouveau ponceau dans le but de pouvoir accéder et entretenir les empièvements se situant aux extrémités.

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 5 mai 2015 sur le même objet ;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond informe la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) que :

La MRC appuie le projet d'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 437 et 446, d'une superficie approximative de 251 mètres carrés, dans la municipalité de Saint-Guillaume. Ladite demande est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire.

Ladite demande est conforme aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

C) PROJET DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (SAINT-EUGÈNE)

C.1) Agrandissement du périmètre d'urbanisation

C.1.1) Résolution d'adoption du projet de règlement MRC-772 et du document indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement mrc11053/05/15

ATTENDU QU'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que le document indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement sont déposés pour adoption par résolution;

ATTENDU le résumé de la secrétaire-trésorière quant à l'objet de ce projet visant à agrandir son périmètre d'urbanisation afin d'inclure un terrain de 4 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE le terrain visé par cette demande a fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ le 28 novembre 2006;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut, en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), modifier à tout moment son schéma d'aménagement et de développement;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond adopte le projet de règlement MRC-772 modifiant le schéma d'aménagement et de développement et le document qui l'accompagne, tel que décrit au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

C.1.2) Avis de motion

AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE est par les présentes donné par M. Daniel Lafond et M. Mario Van Doorn qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour approbation un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Drummond concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de Saint-Eugène. Copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

C.1.3) Assemblée publique obligatoire

mrc11054/05/15

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC doit fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique à être tenue concernant la modification du schéma d'aménagement et de développement;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Pierre Levasseur

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond tienne une assemblée publique dans la municipalité de Saint-Eugène et délègue à la secrétaire-trésorière le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de ladite assemblée.

ADOPTÉ

C.1.4) Réduction des délais

mrc11055/05/15

ATTENDU QU'en vertu l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC peut fixer le délai pour émettre un avis sur la modification du schéma sans qu'il ne soit inférieur à vingt (20) jours;

Il est proposé par Daniel Lafond
Appuyé par Thérèse Francoeur
Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond fixe à vingt (20) jours le délai pour émettre un avis sur le projet de modification du schéma d'aménagement et de développement adopté séance tenante.

ADOPTÉ

C.1.5) Formation de la Commission d'aménagement

mrc11056/05/15

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, la MRC doit tenir des assemblées publiques de consultation sur ses modifications au schéma par l'intermédiaire d'une Commission d'aménagement formée des membres de celle-ci qu'elle désigne, et présidée par le préfet;

Il est proposé par Mario Van Doorn
Appuyé par Daniel Lafond
Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond désigne le préfet, le préfet suppléant et le maire de la municipalité concernée pour faire partie de la Commission d'aménagement chargée de consulter sur le contenu de la modification au schéma d'aménagement et de développement.

ADOPTÉ

D) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

D.1) Drummondville

D.1.1) Règlement no 4608-1

mrc11057/05/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4608-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'ajouter un usage commercial spécifiquement autorisé dans la zone H-5304-1;

ATTENDU les explications de la direction quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA ont recommandé unanimement, le 5 mai 2015, d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois
Appuyé par Jean-Guy Hébert
Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 4608-1 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4608-1 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D.1.2) Règlement no 4612-1

mrc11058/05/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4612-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'autoriser, dans la zone rurale R-9220, les bâtiments principaux et les constructions accessoires en bordure d'un chemin privé;

ATTENDU les explications de la direction quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Robert Boucher
Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4612-1 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4612-1 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D.1.3) Règlement no 4614-1

mrc11059/05/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4614-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier les normes d'implantation de terrasses reliées à un usage commercial lorsqu'elles sont situées sur des terrains adjacents à des usages résidentiels;

ATTENDU les explications de la direction quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA ont recommandé unanimement, le 5 mai 2015, d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Michel Noël
Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4614-1 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4614-1 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D.2) Saint-Eugène

D.2.1) Règlement no 447

mrc11060/05/11

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène a transmis pour approbation son règlement no 447, amendant son règlement de zonage no 364;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone A13 à même une partie de la zone A2;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA ont recommandé unanimement, le 5 mai 2015, d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marcel Bergeron
Appuyé par Claude Bahl
Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 447 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 447 à la municipalité de St-Eugène.

ADOPTÉ

E) TRANSMISSION DU LETTRE DU MTQ

La secrétaire-trésorière dépose une lettre transmise par le Ministère des Transports du Québec à la MRC et traitant du PIIRL. Cette lettre précise que la MRC n'a pas adressé de demande d'aide financière pour bénéficier du programme et que la contribution du MTQ peut couvrir jusqu'à 100% des coûts. Il n'y a pas d'intérêt du conseil à participer à ce programme.

10. GESTION DES COURS D'EAU

A) ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

MRC11061/05/15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a fait une demande afin de bénéficier du service d'inspection en matière de cours d'eau de la MRC de Drummond par résolution #2014-11-365 reçue le 6 novembre 2014;

ATTENDU QUE la MRC désire régulariser et uniformiser, pour une gestion optimale, les services offerts aux municipales locales;

ATTENDU QUE suite aux discussions des membres du CAP à cet effet lors des derniers mois, les ententes de services à convenir dès le 1^{er} janvier 2015 avec les municipalités locales doivent avoir une durée de deux ans, renouvelables d'année en année à la date fixée à l'entente et sur accord de toutes les parties présentes à l'entente;

ATTENDU QUE la signature d'une entente avec la MRC est conditionnelle au paiement de la facturation transmise, ultérieurement et à venir, à la municipalité concernée en respect des échéances fixées par la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond et la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, parties à l'entente, désirent se prévaloir, si les conditions ci citées sont respectées, des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente intermunicipale en matière d'inspection en matière de cours d'eau;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Félicien Cardin

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond

Autorise la conclusion de l'entente ci-annexée faisant partie intégrante de la présente résolution.

Autorise le préfet et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun point n'est traité ce mois-ci.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le point 12 A a été ajouté.

A) FONDS COMMUNAUTAIRE DÉDIÉ À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Délégation provisoire au CAP

mrc11062/05/15

ATTENDU QUE les membres du comité du Fonds communautaire dédié à la sécurité publique procèdent à l'analyse, le 14 mai prochain, des trois projets suivants déposés dans le cadre d'une demande de financement :

- RAFT, soutenir le programme Accalmie-Famille, pour une demande de 3 000 \$
- Comité citoyens quartier St-Joseph, assuré la sécurité des personnes âgées et jeunes dans le parc, pour une demande de 1 500 \$
- La Rose des Vents de Drummond Inc., pour activités de formation, pour une demande de 2 200 \$

ATTENDU QUE le Capitaine de la Sûreté du Québec et la directrice générale de la MRC ont procédé à une analyse partielle des dossiers et que les projets concernés se dérouleraient au courant de l'été 2015;

Il est proposé par Marcel Bergeron
Appuyé par Robert Boucher
Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond délègue exceptionnellement au comité administratif et de planification, le mandat d'accorder une subvention, selon les modalités du Fonds, aux promoteurs qui feront l'objet d'une recommandation par le comité du Fonds communautaire dédié à la sécurité publique le 14 mai prochain.

ADOPTÉ

13. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) SDED

Nomination des membres du CA

mrc11063/05/15

ATTENDU la résolution # mrc6977/04 de la MRC de Drummond, par laquelle celle-ci structurait le conseil d'administration de la SDED (CLD Drummond) inc. ;

ATTENDU QU'en vertu de ladite résolution, le conseil de la MRC se doit de désigner les membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle de la SDED s'est tenue le 5 mai dernier et qu'à cette occasion, il a été question de la nomination des propriétaires ou hauts dirigeants d'entreprises ou d'organisations, qui sont recommandés pour occuper les quatre postes sectoriels vacants au conseil d'administration de la SDED ;

Il est proposé par Michel Bourgeois
Appuyé par Mario Van Doorn
Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond nomme et désigne au conseil d'administration de la SDED (CLD Drummond) inc., pour les autres postes sectoriels vacants, les personnes suivantes :

Secteurs	Désignation
Industriel (Représentant grande entreprise)	Steve Girardin
Industriel (Représentant manufacturier)	André Laramée
Touristique	André Béliveau
Économie sociale	Sylvain St-Onge
Entrepreneuriat jeunesse	Ian Lafontaine

Que le conseil confirme les nominations pour la MRC de Drummond, telles qu'incluses à la résolution # mrc10967/01/15 :

- M. André Deslauriers, maire de Saint-Eugène
- M. Alexandre Cusson, maire de Drummondville
- M. Jean-Pierre Vallée, préfet suppléant
- Mme Isabelle Marquis, conseillère à la Ville de Drummondville
- M. Pierre Levasseur, conseiller à la Ville de Drummondville

Toutes ces personnes ont déjà accepté leur nomination respective.

ADOPTÉ

14. RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS

A) COGESAF

Monsieur Pierre Levasseur dépose et présente le rapport de la rencontre du 28 avril 2015 et réponds aux questions soulevées.

B) AUTRE

Madame Marie-Andrée Auger présente le rapport de la rencontre de la FQM tenue le 7 mai 2015. Elle remet également les informations quant au service de ressources humaines qu'offre la FQM, tel que demandé lors d'une séance précédente du conseil.

15. CORRESPONDANCE**A) DEMANDES D'APPUI**

Aucune demande d'appui reçue.

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois d'avril et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt. La secrétaire-trésorière précise que la MRC a reçu la subvention finale de 20 000 \$ du MSP dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie.

16. DIVERS**A) MMQ****Dépôt du rapport annuel 2014**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport annuel de la MMQ.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen de la Ville de Drummondville, Monsieur Christian Beaudoin, s'informe de l'état d'avancement d'un dossier concernant l'autorisation de construire sur la rue Montplaisir. Le préfet précise que cette question relève de Drummondville, mais répond à sa demande tout de même.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE**MRC11064/05/15**

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 8 H 00.

Alexandre Cusson
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière